



Département des Alpes de Haute Provence
COMMUNE DE SISTERON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 25 Septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le vingt-cinq du mois de SEPTEMBRE

Membres en exercice :	29
Membres présents :	23
Procurations :	5
VOTES :	28
POUR :	28
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	19/09/2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. TOUCHE C. GARCIN F. CLARES P. BOY JP. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S., MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. FERAUD S.

PROCURATIONS : M. Michel BRUNET à Mme Sylvia ODDOU
M. Christian GALLO à M. Franck PERARD
Mme Colette RODRIGUEZ à M. Daniel SPAGNOU
M. Sylvain JAFFRE à M. Jean-Louis CLEMENT
Mme Stéphanie SEBANI à Mme Stéphanie FERAUD

ABSENT NON-EXCUSE : DERDICHE C.

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2024-08-07-SF

OBJET : SUBVENTIONS 2024 - ASSOCIATION DE MEDIATION ET D'AIDE AUX VICTIMES (AMAV)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2024-06-04-SG du 26 juin 2024, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur d'une participation au financement d'un poste d'intervenant social dans le cadre du dispositif global de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales au sein de la Direction départementale de la Sécurité publique et du Groupement de Gendarmerie des Alpes de Haute-Provence pour la médiation, l'assistance et l'aide aux victimes d'infractions et l'a autorisé à signer la convention triennale multipartite 2024-2026 destinée à la répartition du coût de financement de ce poste.

Par courrier du 18 juin 2024 l'Association de Médiation et d'Aide aux victimes 84-07-04 porteuse de cette action interministérielle (Intérieur et Justice) a déposé un dossier de demande de subvention pour solliciter la participation contractuelle de la commune de Sisteron pour l'année 2024 à concurrence de 4.248,85 €.

Le Conseil Municipal, alloue pour l'année 2024 la subvention suivante :

N°	ORGANISME	Normale
354	AMAV	4.248,85 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,
à l'unanimité par 28 voix POUR

ALLOUE une subvention normale de 4.248,85 € à l'ASSOCIATION DE MEDIATION ET D'AIDE AUX VICTIMES

DIT que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2024

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU